



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public d'entrée en vigueur est donné par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Avis public d'entrée en vigueur est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley à la séance d'ajournement du 15 février 2022.

Règlement 220-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au https://sthonoredeshenley.com/wp-content/uploads/2022/09/Reglement-220-2022_Code-dethique-des-elus.pdf

Donnée à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 24 février 2022

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.

Affiché du 24 février 2022 au 14 mars 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 mars 2022

Pier-Olivier Busque

Directeur général et secrétaire-trésorier